

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement nul est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows: 21 Jeudi s Mathieu, 22 Vend. s Thomas de V. Cabrerets, Catus, 23 Samedi s L. s Thècle. Gourdon.

Départ des Correspondances

Table with columns: DÉSIGNATION DES ROUTES, Closures des diligences, Dernière levée (boite). Rows: Gramat, Rodez, Brives, Tulle, Aurillac, Valence-d'Agen, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DÉSIGNATION DES ROUTES, Arrivée des Correspondances, Distribution en ville. Rows: Cabrerets, Lauzès, St.-Géry, Figeac, Livernon, Souillac, Castelnau, Catus, Gourdon, Catus.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 16 Septembre 1865.

BULLETIN

On sait qu'une pétition au Sénat se signe dans les départements du Haut-Rhin, pour provoquer l'intervention de cette assemblée au sujet du meurtre commis à Bonn, sur la personne d'un Français, M. Ott, par le comte d'Eulembourg. Il n'était pas besoin de cette démonstration pour activer les démarches du gouvernement. M. le ministre des affaires étrangères de France n'a pas seulement chargé ses agents à Berlin de se tenir au courant de cette affaire. Il est certain que M. Drouyn de Lhuys a renouvelé trois fois ses instructions précises à cet égard avant que l'Alsace ait pris l'initiative d'une pétition dans le sens que nous venons d'indiquer.

La Gazette de Vienne publie le rescrit impérial en date du 1er septembre qui ordonne la convocation, pour le 19 novembre, à Clausenbourg, de la Diète de Transylvanie. Sont électeurs, tous les citoyens payant huit florins de contribution directe.

L'agitation des Fénians occupe beaucoup les esprits, en Angleterre. Le gouvernement lui-même y attache, paraît-il, de l'importance, puisque il a jugé utile d'y envoyer une grande partie de ses forces navales.

Le Parlement britannique se réunira le 23 novembre.

Il règne, en Italie, une vive agitation au sujet des élections provinciales et générales. Le parti ultra-démocratique fait les plus grands efforts pour triompher du discrédit dans lequel l'ont jeté ses exagérations de toutes sortes; il ne réussira qu'à rendre sa défaite plus irréparable. Les bruits de Coup d'Etat attribué par plusieurs journaux au gouvernement de Victor-Emmanuel sont dénués de tout fondement.

La Epoca, de Madrid, assure que le ministre d'état, M. Bermudez de Castro, donnera sa démission dès que la cour sera revenue à Madrid.

CONCOURS MUSICAL DE TOULOUSE

Les Moissonneurs !! Les Moissonneurs !! répétait à l'envie et de tous les points de la salle, le public du grand théâtre du Capitole, dimanche 40 septembre dernier, vers deux heures de l'après midi. L'Orphéon de Cahors venait de dire le Chant du Braconnier, chœur imposé; et le jury lui interdisait de chanter les Moissonneurs de la Brie, chœur de son choix, sous peine d'exclusion du Concours.

Position critique, pénible. L'Orphéon est là, sur la scène, faisant des efforts vains pour obéir au jury, et sollicitant de ses juges qu'il lui soit permis de faire entendre le chœur préparé pour la circonstance; d'un autre côté le public réclamant à grands cris l'exécution du programme du jour. Le président du jury dit : Si vous chantez les Moissonneurs, par ce seul fait vous êtes hors de concours; le Parterre : les Moissonneurs !!! les Moissonneurs !!!... Cependant la situation se prolonge. L'Orphéon persiste à se taire, le public qui comprend cette alternative cruelle, manifeste bruyamment sa sympathie, la foule immense qui stationne aux abords du théâtre menace d'envahir la salle et un poste augmenté de cent cinquante hommes peut à peine la contenir... Que va-t-il sortir de ce tumulte inexprimable !...

Chantez les Moissonneurs annonce un commissaire près le Concours, de la part du jury. Aussitôt l'Orphéon reprend ses lignes, et, semblable à une armée que l'assurance du succès enivre, il entonne son chant et le poursuit avec un élan passionné, une vigueur entraînante. Les derniers accords retentissent à peine qu'un tonnerre d'applaudissements avait éclaté; ils avaient empoigné l'auditoire selon l'expression vulgaire et ennoblie par Sainte-Beuve. L'émotion se prolonge longtemps encore dans la salle, après que l'Orphéon a quitté la scène.

On écrit de Bucharest que la fête du prince Couza a été célébrée, le 12 septembre, au milieu d'un véritable enthousiasme. A cette occasion, le prince a accordé une amnistie générale aux accusés des derniers événements dont il ne reste plus ainsi aucune trace.

Le Tasmanian, arrivé à Southampton, apporte des nouvelles du Pérou. Montero, le chef du mouvement révolutionnaire, s'est emparé des îles Chinchas. Montero est ensuite parti avec son escadre pour Callao. Il a mouillé devant cette place en donnant avis qu'il attaquerait, le 17 août, les forts et les bâtiments dont dispose encore le président Pezet. Ce dernier a donné l'ordre à tous les navires de s'éloigner de la ligne du feu et fait de grands préparatifs de défense. Un ultimatum, envoyé par Montero, demande au nom de Canseco, l'ex vice-président, la reddition du reste de la flotte, des forts, et l'abdication de Pezet.

Au Guatanala, les indiens occasionnent des troubles.

Le mouvement révolutionnaire, dans le Honduras, a été réprimé.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Angleterre. Londres, 13 septembre. Aujourd'hui ont eu lieu les courses de Doncaster. Le prix de St-Léger a été gagné par Gladiateur; Regalia est arrivé second et Archimède troisième.

Moldo-Valachie. Francfort, 14 septembre.

Le journal l'Europe publie le texte officiel et intégral d'une longue et importante lettre écrite par le prince Couza au patriarche de Constantinople, relativement à la situation présente et à l'avenir de l'Eglise grecque dans les principautés.

L'Europe fait remarquer que le Cabinet de St-Petersbourg a pris dans ces derniers temps et aujourd'hui encore, pour base de ses pourparlers diplomatiques avec les puissances Occidentales et pour base de sa politique avec le prince Couza, le côté religieux du problème Oriental.

Il y avait lieu de penser que le jury, ayant tel égard que de raison à l'exécution de ce dernier chœur, conserverait à la Société chorale ses droits à une récompense pour le chœur imposé. Hélas !

Mais quel était le motif pour lequel le jury s'opposait à l'audition du second chœur ! — le voici : Le règlement du Concours défendait de donner comme un morceau de choix un chœur qui aurait mérité une récompense dans un Concours antérieur. — A cela l'Orphéon répondait : Nous n'avons pas pris garde à cet article du règlement, mais cet article du règlement est-il essentiellement obligatoire ? Nous avons donné tous nos soins au chœur imposé, et nous ne nous sommes pas préoccupés du chœur de choix, ne croyant pas que ce chœur, couronné ou non, pût servir de base à l'opinion du jury.

Et cette réponse avait sa valeur. L'Orphéon avait raison lorsqu'il disait que le chœur imposé doit être la base sérieuse du jugement du jury. Il est évident que lorsqu'une Société chorale interprète avec talent un chœur qui lui est remis quinze jours à l'avance, elle serait en mesure d'interpréter convenablement un chœur appris depuis plusieurs années. Ce fait seul devait mettre hors de doute sa bonne foi. — Mais recherchons l'esprit de cet article nouveau du règlement. Les Concours imposent un chœur nouveau pour s'assurer de la facilité avec laquelle une Société peut apprendre un morceau, et ils exigent un chœur de choix pour faire connaître la perfection avec laquelle un morceau longuement élaboré peut être rendu par elle. Il résulte que le chœur de choix doit être aussi bien rendu que possible; et s'il a été couronné, tant mieux, il sera dit avec plus d'aplomb. Il y a toujours à étudier dans un chœur, il y a toujours un degré nouveau de perfection à conquérir; vous pouvez montrer que vous avez conquis ce degré.

L'Orphéon de Cahors avait raison pour d'autres motifs : 1° Rien n'est moins certain que ce soit le chœur des Moissonneurs qui lui ait valu le prix

Prusse.

Berlin, 13 septembre. La Correspondance provinciale annonce que le paiement de l'indemnité pour le Lauenbourg s'effectue actuellement au moyen des fonds de la cassette du Roi et que la prise de possession de ce Duché aura lieu immédiatement.

Italie.

Rome, 13 septembre. Le Pape est revenu à Rome aujourd'hui, à six heures et demie. Une foule considérable s'était portée sur son passage et l'a salué par de vives acclamations.

De grands incendies ont éclaté dans les vastes bois de Decima, de Castel Romano et de Castel Porriano.

Espagne.

Madrid, 13 septembre. La Patria déclare inexacte la nouvelle de la démission du ministre d'Etat.

La reine partira, le 15, d'Avila. S. M. arrivera le 18 à San-Ildelfonso.

3 0/0 dette intérieure, 41,20. — 3 0/0 dette différée, 38.

Change sur Londres, 49,35.

Change sur Paris, 5,11.

Revue des Journaux

M. Paulin Limayrac s'exprime ainsi dans le Constitutionnel, à l'occasion de la double entrevue des souverains de France et d'Espagne :

« Il y a quelques jours, c'étaient les marines de France et d'Angleterre qui Intaient de courtoisie à Cherbourg, à Brest et à Portsmouth et des deux côtés du détroit, Anglais et Français se réjouissaient de cette amicale démonstration qui contrastait heureusement avec les jalousies anciennes et les inimitiés d'un autre temps.

« Ce qui se passe aujourd'hui sur notre frontière méridionale a un caractère plus significatif encore. Ici, ce sont les souverains eux-mêmes qui se rendent de mutuelles visites au milieu des manifestations les plus sympathiques des populations.

obtenu à Bordeaux : c'est bien plus sûrement le chœur imposé Les Explorateurs; 2° la feuille d'adhésion sur laquelle était désigné le chœur de choix, avait été envoyée depuis plus de quinze jours à la Comiss on établie près le Concours; n'aurait-il pas été charitable de prévenir l'Orphéon de Cahors qu'il était en dehors des prescriptions du règlement; 3° enfin il y avait des précédents, et on a signalé, depuis lors, bon nombre de Sociétés qui ont chanté dans les Concours des chœurs de choix précédemment couronnés.

Mille petits faits révélaient, d'ailleurs, un mauvais vouloir, un parti-pris contre l'Orphéon de Cahors, moins encore de la part du jury que de la part des Sociétés antagonistes. Cet ennemi leur paraissait trop redoutable sans doute. — Pourquoi refuser l'instinct de grâce ? Notre Société chorale eût été en mesure de satisfaire à l'exigence du règlement si on eut voulu lui accorder une demi-heure seulement.

C'est presque assez. Ce fut dans une anxiété profonde que le reste de la journée s'écoula, et que les membres de l'Orphéon attendaient l'instant de la proclamation des lauréats. Tous étaient mornes et pensifs. « Tout est perdu fors l'honneur, » murmuraient-ils; mais beaucoup espéraient, « nous nous sommes battus sans peur et nous sommes sans reproche ! » — Quelle fut la stupefaction générale lorsque, le soir venu, le nom des sociétés rivales était proclamé !... Silence de mort. — Cahors, nul ne l'avait vu, nul ne l'avait entendu.

Selon nous, témoin des faits, cette décision a été injuste et brutale. Injuste, car, au dire de tous les hommes spéciaux présents au concours, et, si on en juge d'après les impressions du public, l'Orphéon de Cahors avait distancé de beaucoup toutes les autres Sociétés concurrentes; en sorte, qu'une Société moins méritante, a obtenu un premier prix qui ne lui revenait pas en droit. — En second lieu, elle a été brutale, car l'Orphéon de Cahors n'a pas été privé seulement d'une récompense digne de ses efforts; il

De tels événements, qui sont des gages de paix pour le présent et qui sont du plus favorable augure pour l'avenir, répondent trop bien aux vœux et aux besoins des peuples pour que tout le monde ne s'empresse pas de les saluer et de s'en féliciter.

La Epoca faisait observer hier « qu'une alliance matrimoniale entre la famille de Bourbon et la famille de Savoie, serait une rupture avec le parti monarchique, ce qui le jetterait dans les bras de Don Carlos. » — Reste à savoir si, indépendamment de ce projet de mariage, vrai ou faux, fait observer, à son tour, le Journal des Débats, sous la signature de M. David, la rupture à laquelle la Epoca fait allusion n'est pas déjà faite ou près de se faire. Il est bien remarquable que, depuis quelque temps on recommence à parler en Espagne de Don Carlos, qui semblait parfaitement oublié.

M. Ernest Dréolle, dans un article que publie la Patrie, considère comme un devoir pour les peuples catholiques de s'unir entre eux pour tenir tête aux alliances du Nord : « Il est temps que la race latine — ce porte-flambeau de la civilisation ! — se groupe et élève son rempart ! »

La Presse continue sa polémique contre ce qu'elle appelle « l'Eglise révolutionnaire. » « Peu important, s'écrie M. Duvernois, les recriminations de quelques pontifes, le courant libéral est formé, il grandit, il suivra son cours. Contre ce grand parti formé par la tolérance, qui a la légalité pour moyen, la liberté pour but et le pays pour complice, que peuvent les réclames de quelques incorrigibles. »

Nous empruntons les lignes suivantes à la notice nécrologique, publiée dans l'Epoca, sur le général Lamoricière :

« L'Empereur Napoléon III, écrit M. Jules Richard, portait une estime particulière au général Lamoricière. Différents officiers, qui avaient servi aux zouaves sous les ordres de ce derniers et qui ont approché Napoléon III, m'ont tous affirmé que l'Empereur, ayant appris qu'ils connaissaient le général, les avaient longuement entretenus de sa personne et de ses faits d'armes. Et, en effet, jusqu'en 1848, l'héroïsme insouciant du soldat français, la hardiesse intelligente du chef se résumaient dans le typesymphatique du général de Lamoricière. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

n'a pas été mentionné; on ne lui a pas dit un mot d'éloges ni de regrets.

Nous n'avons pas la prétention de dire au jury ce qu'il aurait dû faire, mais nous pouvons dire ce que nous aurions fait à sa place. Puisque l'Orphéon de Cahors avait mérité, sans conteste, le premier rang, et que par une circonstance indépendante de sa volonté, il ne pouvait en avoir les avantages, le jury eût pu s'abstenir de donner un premier prix. On eût pu aussi, sans tenir compte du mérite d'exécution du chœur de choix, récompenser le mérite du chœur imposé, et donner à l'Orphéon de Cahors un ex-æquo, une mention honorable. Que sais-je ! — Rien, absolument rien ! ce serait d'un rigorisme Draconien si ce n'était déraisonnable.

Eh ! bien, en dépit d'une circonstance malheureuse, il faut que l'Orphéon se déclare satisfait. Si sa part dans la lutte est niée, — le Jury l'a voulu ainsi — on ne saurait lui reprocher de n'avoir pas obtenu de récompense et son amour-propre est à l'aise; mais s'il n'en a pas moins pris part à la lutte, et si le succès a été aussi brillant qu'il pouvait l'être, — c'est incontesté, — une médaille d'or n'ajouterait rien à son mérite réel. Les sympathies d'un public nombreux et d'élite lui ont été acquises : applaudissements, rappels, témoignages oraux de bien des bouches autorisées, rien n'a manqué. Voilà de quoi le dédommager.

Il est temps d'abandonner ce sujet pour dire un mot à nos lecteurs du chœur imposé, du Concours en général, des dispositions prévoyantes prises par l'administration municipale dans l'intérêt des Sociétés musicales.

Le chœur imposé aux orphéons de la 2me division avait pour titre le Chant du Braconnier; il était de la composition de M. Saintis, directeur de la Société chorale de Montauban. Ce chœur a du mouvement et de l'éclat; il a aussi de la délicatesse. Son principal mérite est d'être correctement écrit, surtout de bien

Correspondance.

Paris, le 15 septembre.

Un charmant incident, écrit-on de Biarritz, a égayé le voyage impérial. A la gare de Lamothe, les trois enfants du général Espinasse, un jeune garçon en commandant et deux petites filles en cantinières, accompagnés d'une douzaine environ de jeunes garçons dont un sapeur et un tambour, tous équipés et armés, ont rendus les honneurs militaires au Prince Impérial.

Le tambour a battu aux champs à l'arrivée du train; l'Empereur et le Prince Impérial ont mis pied à terre, et le Prince a passé en revue cette petite troupe improvisée qui a gentiment exécuté ses manœuvres.

Les petites filles, accueillies par l'Impératrice dans son salon, sont revenues comblées de fleurs et de fruits, et le train a repris sa route aux acclamations du jeune commandant et de ses vaillants petits soldats. (Liberté.)

La séance des frères Davenport

Mardi a eu lieu à la salle Herz, la fameuse séance des frères Davenport. Le public intelligent, qui s'y est rendu, n'a pas voulu subir une mystification infiniment trop prolongée. Il a été démontré que ces deux étrangers sont tout simplement des faiseurs de tours très audacieux. Mais cette fois, ils ont trouvé à qui parler, et l'ovation qu'ils attendaient s'est changée en risible défaite.

Voici ce que nous rapportent les journaux de théâtre :

« Nous sortons, dit l'un d'eux, le *Figaro-Programme*, de la salle de Herz, où les frères Davenport donnaient leur première séance publique. La salle était comble. Après une longue attente qui, selon nous, a encore augmenté les mauvaises dispositions de la foule, les Davenport ont paru. Deux personnes, acceptées immédiatement par le public comme juge des expériences, M. le duc de... et M. de Pène, ont monté sur l'estrade, et, aidées bientôt d'un autre spectateur, M. Duchemin, ingénieur, ont procédé immédiatement au grottement des prétendus médiums.

Déjà les interpellations, les cris, les sifflets se croisaient en tout sens. On pressentait une mystification. Elle a été complète, horrible, effrayante, abracadabrante. M. Duchemin s'étant tout-à-coup approché de l'armoire a fait une pesée sur une barre transversale où s'attachaient les cordes, et cette barre, jouant comme une bascule, a fait tomber M. Davenport. On a pu voir qu'alors les cordes relâchées permettaient au patient toute espèce de mouvements. Un immense hurrah, accompagné de sifflets a donné le signal de la débacle générale. On s'est précipité, et M. le commissaire de police a fait évacuer la salle en annonçant que l'argent allait être rendu — ce qui a eu lieu — à chaque spectateur. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

M. le Préfet du Lot a accordé une gratification à la veuve Delcroz, à sa fille Rose Delcroz, et à Justine Besse, de Soulmès pour avoir sauvé, le 29 juillet dernier, la femme Cocula, qui s'était laissé tomber dans un puits.

faire ressortir les timbres divers : nous ne craignons pas même d'ajouter qu'en raison de ce dernier mérite, l'interprétation peut grandir la valeur de la composition, et lui enlever l'uniformité monotone de rythme et de style. — Notre Société a déployé dans l'exécution de ce morceau, toutes les qualités qui la distinguent. Bonne nature de voix, harmonie des timbres, puissance de son : tout cela, joint à une grande franchise d'attaque, à une précision dans le rythme, à une fine entente des nuances, a fait rendre au morceau tout l'effet dont il est susceptible. Ces qualités, du reste si bien appréciées par le public, nous font supposer que M. Saintis, auteur de cette composition et membre du Jury, n'a pas négligé d'employer ses efforts pour absoudre l'orphéon d'une négligence futile ; nous regrettons qu'il n'ait pas réussi à ramener ses rigides collègues. M. Saintis le pouvait d'autant mieux qu'au concours de Cahors il avait entendu l'orphéon de notre ville, et il avait pu se convaincre que son répertoire ne l'eût point laissé en défaut dans cette circonstance.

Que dire, à cette heure, sur l'ensemble du concours ? Absorbé par l'intérêt que nous portions à nos jeunes compatriotes, nous avons suivi les phases du concours de la deuxième division, et nous ne pourrions rendre compte des exercices dans les autres sections. Cependant nous pouvons dire que la journée a été magnifique. Plus de cent Sociétés chorales ou instrumentales étaient inscrites pour participer au concours, et près de quatre-vingts y ont pris part. Toutes les Sociétés présentes se trouvaient réunies à onze heures du matin dans cette promenade, nouvellement et si merveilleusement transformée, qu'on appelle le *Jardin Royal*, et bientôt, sur un signal donné, elles ont formé une immense cortège, ont traversé la partie la plus animée de la ville de Toulouse, au milieu des démonstrations les plus sympathiques de la population, et sont arrivées sur la grande place

Les restes mortels de Mgr Peschoud sont arrivés à Cahors, ce matin, entre trois et quatre heures. Ils ont été déposés à l'Évêché dans une chambre ardente. Les obsèques auront lieu mardi. Y assisteront : Mgr l'archevêque d'Albi, Mgr l'archevêque de Calcédoine, Mgr Lacarrière. Mgr l'évêque de Rodez, prononcera l'oraison funèbre.

Ordre à suivre à la sépulture de Monseigneur l'Évêque, le mardi 19 septembre 1865 :

I. — Les communautés religieuses, congrégations, confréries et associations sont invitées à y assister, avec leurs bannières et draps mortuaires.

Tout le monde devra être rendu, à la station assignée près de l'Évêché, un peu avant 9 heures, pour que le convoi puisse partir à 9 heures précises, en suivant la rue qui longe le nouveau Palais de justice, le Fossé et la rue de la Préfecture, dans l'ordre suivant :

- 1. — En tête, les divers orphelinats, savoir :
  - 1° Les sourdes-muettes ;
  - 2° L'orphelinat de Vaylats ;
  - 3° L'orphelinat de Nevers ;
  - 4° L'orphelinat de l'Hospice.

Station : rue au-dessus de l'Évêché.

II. — En second lieu, les diverses confréries ou associations de femmes ou filles, en noir, savoir :

- 1° La congrégation des sœurs Noires ;
- 2° Les dames de la Providence ;
- 3° La congrégation des servantes de Marie ;
- 4° La confrérie du Saint-Sacrement, à la suite de laquelle marcheront les autres associations non munies de bannières.

5° Le Tiers-Ordre de St-François ;

Station : devant la conciergerie du Palais de justice.

III. — En 3<sup>e</sup> lieu, les religieuses des divers ordres :

- 1° Sœurs de Gramat ;
- 2° Sœurs de Vaylats ;
- 3° Sœurs du Lycée ;
- 4° Sœurs de M<sup>me</sup> Fournié ;
- 5° Sœurs de Nevers ;
- 6° Sœurs dites Dames blanches ;
- 7° Sœurs de St-Vincent-de-Paul.

Station. — Terrain libre le long du Palais national.

IV. — En 4<sup>e</sup> lieu, les hommes, savoir :

- 1° Société de Secours-mutuel ;
- 2° Congrégation des Artisans ;
- 3° Les Frères des Ecoles chrétiennes.

Station. — Cour de l'Évêché.

V. — En 5<sup>e</sup> lieu, le Clergé suivi des draps mortuaires et du corps. — La troupe en avant du convoi et près du corps.

VI. — Enfin, les autorités.

OBSERVATIONS.

Pour les Evêques, *matines* et *hautes* de l'office des défunts, se disent dans la salle où le corps est exposé. Cet office sera fait par le Chapitre, dans la matinée, et n'aura, par conséquent, pas lieu à la Cathédrale, où se chantera la messe suivie des *absoutes*.

Le haut de la nef de la Cathédrale sera occupé par le catafalque, le deuil, les autorités et les hommes ; le bas de la nef, par les diverses congrégations de femmes ou de filles. — La chapelle de l'adoration sera réservée pour les Frères. — Les chapelles de Saint-Charles et de l'Annonciation ainsi que le devant de ces chapelles, pour les Religieuses et les Orphelinats.

Il sera délivré des billets d'entrée pour les galeries supérieures de l'Eglise à dix centimes pour les abonnés des chaises, vingt centimes pour les non-abonnés.

Il n'en sera délivré qu'un nombre limité, de sorte que chaque personne munie d'un billet, soit assurée d'avoir sa place après l'entrée du convoi dans l'église.

Administration des Tabacs

Les jeunes gens qui désirent entrer en qualité de surnuméraire dans l'administration des tabacs sont prévenus que le lundi 6 novembre 1865, il sera ouvert un concours pour le recrutement du personnel secondaire de ladite administration (2<sup>e</sup> série). Pour prendre part au concours, ils doivent se faire inscrire avant le 18 octobre dans les bureaux du chef de service de l'une des localités suivantes :

Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Châteauroux, Colmar, Dieppe, le Havre, Lille, Lyon, Saint-Malo, Marseille, Metz, Morlais,

du Capitole. Là, le *Salut aux Chanteurs!* est entonné par la Clémence-Isaure ; et les membres de l'administration municipale et les membres du Jury, décorés de l'églantine d'or, ont fait l'accueil de bienvenue à toutes les Sociétés. — Il était midi quand s'est effectué le départ de toutes les divisions et sections pour les différentes salles de concours.

Les orphéons de la II<sup>e</sup> division et de la division d'excellence concouraient dans la salle du *grand Théâtre du Capitole* ; ceux de la III<sup>e</sup> division 1<sup>re</sup> section et de la division supérieure au *Théâtre des Variétés* ; ceux de la III<sup>e</sup> division 3<sup>e</sup> section dans la *Salle des Illustres* ; ceux de la III<sup>e</sup> division 2<sup>e</sup> section dans la *salle du Colysée*. Les musiques d'harmonie et fanfares concouraient dans la *Halle aux grains* et au *Grand Rond*. — Les présidents des jurys divers étaient MM. L. Delfès, à défaut de M. Amb. Thomas, F. Babin, Delsarte, Maillart, Dauverné et Dufresne. M. Roger, ténor de l'Opéra, était au nombre des membres du jury.

La distribution des récompenses a eu lieu à six heures du soir sur la place du Capitole. Rien n'était imposant comme cette solennité. Une estrade immense avait été dressée sur le côté de la place opposé au Capitole, pour les autorités et les personnes munies de billets de faveur ; en regard, contre le bas de l'édifice du Capitole, une seconde estrade était occupée par le public. Toute l'enceinte de la place avait été réservée pour les sociétés. — La solennité, ouverte par quelques chœurs dits par les sociétés de Toulouse et quelques morceaux d'harmonie, a été continuée par la proclamation des sociétés couronnées ; il était nuit close quand elle a été terminée. — En ce moment une illumination splendide a éclairé tout-à-coup la façade du Capitole. — Nous renonçons à décrire le mouvement, l'animation de la foule, l'éclat des lumières, en un mot le spectacle qu'offrait cette place superbe.

Nancy, Nantes, Nice, Paris, Périgueux, Rumilly, Strasbourg, Tonneins, Toulouse, Vesoul.

Tout postulant devra joindre à sa demande d'inscription :

1° Un acte de naissance légalisé constatant qu'il aura, au 31 décembre de cette année vingt-et-un ans au moins et vingt-quatre au plus ;

2° Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de la résidence du candidat ;

3° Un certificat de validité et de bonne constitution délivré par un médecin attaché à un hôpital militaire ou par un médecin civil assermenté.

Par exception, les anciens militaires qui auraient passé au moins quatre années sous les drapeaux pourront se présenter jusqu'à l'âge de vingt-huit ans, pourvu qu'ils réclament leur inscription dans le délai d'un an à partir du jour où ils auront été libérés du service.

Les postulants dont l'inscription aura été régulièrement faite devront se rendre le lundi 6 novembre, à neuf heures du matin, dans les bureaux du chef de service qui aura reçu leur inscription, à l'effet de subir la visite du médecin de l'administration, et, s'il y a lieu, de prendre part aux épreuves.

L'examen comprend deux sortes d'épreuves subies l'une à la suite de l'autre dans une seule et même session, savoir :

Epreuve écrite.

- 1° Une dictée en français ;
- 2° La copie au net de cette dictée ;
- 3° La rédaction d'une note ou d'une lettre sur un sujet donné ;
- 4° Une ou plusieurs questions relatives à la géographie de la France ;
- 5° Une ou plusieurs questions d'arithmétique relatives, soit au système métrique, soit aux proportions, et un calcul numérique ;
- 6° Une ou plusieurs questions de géométrie pratique relatives, soit à la quadrature des surfaces planes, soit à l'évaluation du volume d'un corps solide.

Epreuve orale.

Les questions orales posées aux candidats seront relatives :

- 1° A la grammaire française ;
- 2° A la géographie de la France ;
- 3° A l'arithmétique ;
- 4° A la géométrie pratique.

Les candidats sont prévenus que les surnuméraires nommés à la suite des concours relatifs au recrutement du personnel secondaire (2<sup>e</sup> série) ne deviennent admissibles aux emplois supérieurs de la culture et de la comptabilité, qu'après avoir subi avec succès, avant l'âge de 35 ans, l'examen plus complet imposé aux postulants de la première série, laquelle comprend le cadre supérieur. — Ceux d'entre eux qui désireraient avoir des renseignements plus circonstanciés, pourront prendre connaissance des programmes concernant le recrutement du personnel des deux séries dans les bureaux des chefs de service des villes précitées.

Jeudi prochain, 21 septembre, à deux heures, dans le bureau du commissaire de police, aura lieu le tirage de la loterie des meubles de M. Rivière.

Le bal des jardiniers qui a eu lieu mercredi soir a été superbe. Beaucoup de danseurs intrépides et de jolies danseuses s'y faisaient remarquer. Les danses ont duré jusqu'à 4 heures.

Il faut rendre ici notre témoignage à l'administration municipale de la ville de Toulouse, pour les mesures de « prévoyance » qu'elle a su prendre dans l'intérêt des Sociétés musicales qui ont pris part au concours. Des conditions favorables pour le logement et la nourriture avaient été faites par ses soins ; des réductions du prix des places dans les divers théâtres avaient été obtenues ; enfin, l'entrée gratuite à l'exposition des beaux-arts et de l'industrie avait été offerte à tous les membres des Sociétés pendant leur séjour à Toulouse. — Voilà une hospitalité généreuse, digne d'une grande ville, digne d'une administration intelligente.

Nous regretterions de ne pas avoir donné, en terminant, quelques conseils de bonne amitié à nos Orphéonistes. Il n'est point de si excellente chose, dont il faille abuser. Les concours sont une manière de consacrer des études patientes et laborieuses ; il ne faudrait point en faire une occasion de pure distraction. A part les raisons de haute portée que l'on pourrait invoquer dans ce sens, il en est une toute naturelle et toute simple : de tels voyages occasionneraient des pertes considérables d'argent et de temps. De telles conséquences n'atteindraient pas le but qu'on doit se proposer. — D'ailleurs les concours sont d'autant plus brillants et fructueux qu'ils sont placés à des intervalles plus éloignés. — Enfin, il est un conseil que nous leur donnerons, et celui-ci ne sera pas étranger à leurs succès dans les concours ultérieurs. Il faut qu'ils aient, en temps ordinaire, comme à l'approche des concours, de l'assiduité aux exercices divers, du respect pour la loi qu'ils se sont faite ; que toujours ils élèvent plus haut le sentiment de déférence pour leurs autorités, d'estime et d'amitié pour leurs camarades, l'esprit de sacrifice dans l'intérêt de la Société tout entière.

A. C.

On nous écrit de Figeac :

Deux jeunes gens firent ces jours derniers un pari fort imprudent : il s'agissait de savoir lequel des deux boirait le plus de petits verres d'eau-de-vie. L'un en but 28 et mourut, l'autre est dangereusement malade.

De telles bravades se paient bien cher, il est à croire que l'exemple effraiera les plus intrépides.

On écrit de Bédour :

La nommée B..., de Bédour, affectée d'un violent mal de tête, eut la funeste idée de boire de l'eau-de-vie pour se soulager, le moyen était violent, et la malheureuse y gagna une congestion cérébrale qui a occasionné sa mort.

Par arrêté du 1<sup>er</sup> août dernier, la Cour de cassation a décidé que l'inviolabilité des lettres était un principe d'ordre public ; que c'était sur ce principe que reposaient les dispositions des arrêtés, décrets et ordonnances relatifs à l'administration des postes, aux termes desquels les lettres devaient être remises à la personne à laquelle elles étaient adressées et non à des tiers ; qu'en conséquence, on ne pouvait faire prévaloir l'indication du domicile sur celle de la personne, et décider que les lettres adressées nominativement à une personne au domicile où elle exerçait une industrie, seraient remises à son successeur et ouvertes par ce dernier.

Après avoir gagné la cause des chemins de fer vicinaux, M. Béhic se préoccupe, dit-on, en ce moment, de la création des ponts sur toutes celles de nos rivières où le besoin en a été constaté. Déjà les ordres auraient été transmis aux autorités locales de fournir, à ce sujet et d'urgence, les renseignements les plus complets.

AVIS IMPORTANT.

On engage de nouveau le public à payer les contributions de toute nature avec des pièces de 50 centimes et de 20 centimes, dont le retrait est prescrit par la loi du 25 mai 1864.

M. GAUBERT, agent général de la *Compagnie française du Phénix*, à Cahors, a l'honneur d'informer le public que les pouvoirs donnés au sieur Rédoulé en qualité de sous-agent lui ont été retirés et qu'il n'a plus, dès-lors, qualité pour contracter, renouveler ou modifier aucune assurance au nom de ladite Compagnie.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux : 1° des obligations communales à 10 ans d'échéance, rapportant 5 0/0 ; 2° des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse ; 3° des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0, remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 13 septembre Cammas (Julien), rue Coin-de-Lastie.
- 13 — Vigouroux (Emilie), Cabessut.

Mariages.

- 13 septembre Sebal (Jean), maçon, et Larroumé (Marie), sans prof.
- 14 — Deltail (Pierre), commis de magasin, et Contival (Magdelaine), couturière.

Décès.

- 13 septembre Mateu (Jeanne), 4 ans, rue du Four St<sup>e</sup> Catherine.
- 13 — Marconnié (Jeanne), aubergiste, 36 ans, rue Daurade.

- 14 — Nadal (Jean-Pierre), cultivateur, 37 ans, Port-Boiller.
- 14 — Sarrouquié (Desiré), 42 ans, Grande-Chartreuse.
- 14 — Caumen (Jacques), 42 mois, rue Mascoutou.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Mort du général de Lamoricière.

Le *Mémorial d'Amiens* annonce la mort du général de Lamoricière en son château de Prouzel, près d'Amiens.

Le général, dit le *Mémorial*, s'était couché dimanche soir en assez bonne santé, et il projetait d'aller rejoindre prochainement M<sup>me</sup> de Lamoricière qui est, depuis quelque temps, en Anjou ; lorsque, vers minuit, il a éprouvé un étouffement des plus violents. Un de ses domestiques, qu'il a pu appeler, s'est empressé d'aller prévenir M. le curé de Prouzel, qui, étant accouru au château, n'a pu que recueillir le dernier soupir du général, dont les bras seraient avec force un crucifix sur sa poitrine, et qui terminait ainsi chrétiennement une existence illustrée par les glorieux services qu'il a rendus à son pays et par des actes qui ont témoigné hautement de la sincérité, de la fermeté de sa foi et de ses convictions religieuses.

Le général de Lamoricière n'était âgé que de 59 ans, et l'on peut présumer qu'il a succombé à ce que la science nomme une embolie,

c'est-à-dire une interruption dans la circulation du sang causée par un caillot, conséquences mortelles des rhumatismes que le général avait contractés dans le cours de ses laborieuses campagnes en Algérie.

Christophe-Léon-Louis Juchault de Lamoricière était originaire de Bretagne; il naquit à Nantes, le 5 février 1806; élève de l'école Polytechnique, puis officier du génie, il fut envoyé en Afrique lors de l'expédition d'Alger; mais bientôt il abandonna le génie pour entrer dans les zouaves à la formation de ces nouvelles troupes. En 1833, il était directeur du premier bureau arabe et chef de bataillon des zouaves; en 1837, il était colonel de ce régiment. Trois ans après, il se distinguait au col de la Mouzaïa, et recevait le grade de maréchal-de-camp. En 1843, il était promu lieutenant-général. De retour en France, le général Lamoricière fut nommé député, et tout le monde connaît sa carrière depuis 1848.

DRAME DU FAVRIL. — *Exécution de l'assassin Manesse.* — L'horrible drame du Favril vient d'avoir son dénouement; une sanglante expiation a vengé la société de l'attentat du 17 mars. Manesse a été exécuté ce matin à six heures, sur l'Esplanade, à Landrecies, en présence d'une foule énorme de curieux, de tout âge, de tout sexe et de toute condition, accourus de dix lieues à la ronde à ce funeste rendez-vous.

A cinq heures dix minutes, Manesse, qui était parti de Douai par le train de une heure trente minutes du matin, escorté par une brigade de gendarmerie et accompagné de l'aumônier de la prison de Douai, descendant de voiture au poste de la porte du Quesnoy où s'était transporté M. le procureur impérial près le tribunal d'Avesnes.

A cinq heures et demie, Manesse, toujours accompagné du digne aumônier qui ne doit le quitter qu'au dernier moment, monte dans la fatale charrette où les bourreaux de Douai et d'Amiens prennent place à côté de lui.

Pendant le trajet, qui est fort court, Manesse écoute avec recueillement les exhortations du prêtre, et tout dans son attitude témoigne de beaucoup de résignation et d'une grande fermeté.

Manesse est mort avec courage, sans faiblesse ni forfanterie, après avoir reçu les secours que la religion est toujours heureuse d'offrir aux plus grands criminels.

Pour extrait : Layton.

Variétés.

Nous venons de lire dans le *Mémorial des Pyrénées, Journal de Pau*, un feuilleton sur les *Eaux-Bonnes*. Il est dû à la plume bien connue d'un de nos compatriotes, M. l'abbé Guilhou, dont le dernier ouvrage, récemment publié sur *l'Histoire du Quercy et des Evêques de Cahors*, vient d'être honoré de la haute approbation du Conseil Général.

Les sources thermales des *Eaux-Bonnes* intéressent généralement les divers départements de la France, par les services qu'elles rendent à tant de malades qui font usage de ces eaux bienfaisantes, soit en allant aux Pyrénées, soit en restant dans leur pays. Nous pensons que M. le Directeur du *Mémorial* ne nous blamera pas de lui emprunter ce feuilleton, qui fera connaître à nos lecteurs une contrée Pyrénéenne devenue justement célèbre depuis quelques années.

LES EAUX-BONNES

A Monsieur E. Vignancour, directeur-gérant du *Mémorial des Pyrénées*.

Monsieur, Vous m'avez prié de vous écrire quelques pages sur la contrée des *Eaux-Bonnes*, que je n'avais pas visitée depuis six ans, de vous parler des rapides progrès de ses sources thermales, des améliorations déjà faites ou projetées, des embellissements de la ville et de ses alentours, et de vous dire, à ce sujet, mes sentiments et mes impressions. Je suis toujours heureux de saisir les occasions qui se présentent de vous être agréable, et puis, vous savez aussi qu'il est doux à mon cœur de parler d'une contrée qui m'est chère à bien des titres, dont les eaux thermales et le climat bienfaisant ont plusieurs fois allégé mes souffrances et fortifié ma santé, de cette contrée qui semble renouveler la vie, et dont, par reconnaissance et pour me rendre utile, j'ai essayé de raconter l'histoire, les avantages merveilleux et les curiosités remarquables.

J'avais senti se renouveler les symptômes d'une ancienne maladie nerveuse, et j'étais souffrant depuis quelques semaines, lorsque j'ai quitté mon pays, pour aller redemander de nouvelles forces à la Source des *Eaux-Bonnes*. Comme autrefois j'ai éprouvé un soulagement sensible, dès les premiers jours de mon arrivée au sein de vos montagnes, et ce bien-être continué et se développant depuis quinze jours. J'ai revu avec un nouveau charme cette superbe et sublime chaîne des Pyrénées, dont les monts et les vallées aux formes innombrables, les pics gigantesques avec leur diadème de neige, les grands bois et les vertes pelouses, les torrents bouillonnants et les cascades mugissantes, et tant d'autres curiosités imposantes frappent et captivent les âmes rêveuses et sensibles. J'ai vu avec un nouveau plaisir les eaux salutaires de la *Butte du Trésor*, dont les éléments mystérieux qui

les composent ont la vertu de ranimer la vie. Je respire avec délices cet air fortifiant et vif, purifié par les fraîches brises et les plantes odorantes des montagnes. J'ai visité encore avec ravissement les curiosités pyrénéennes de la région des *Eaux-Bonnes*, en face desquelles j'avais autrefois tant médité, tant rêvé, et qui m'avaient procuré de si douces émotions.

Dans les *Tableaux historiques et descriptifs des Eaux-Bonnes et des curiosités environnantes*, que j'ai publiés, il y a quelques années, j'avais entretenu et annoncé les futurs développements de ces sources thermales, les constructions nouvelles qu'on pourrait y faire, les améliorations qu'on pourrait y apporter. J'ai été heureux de voir que ces projets se sont en partie réalisés, ou sont sur le point de l'être. Je me bornerai à vous en tracer ici une esquisse rapide. Dans ce simple aperçu, j'usurai quelquefois librement et sans aucune prétention du droit naturel de dire franchement mes opinions, qui sont d'ailleurs, conformes au sentiment général, tout en respectant les opinions contraires, ayant toujours pour principe de rendre hommage aux vues et aux bonnes intentions des autorités qui président à l'exécution des travaux de construction, de restauration, ou d'embellissement.

Depuis longtemps on reconnaissait la nécessité d'agrandir l'établissement thermal des *Eaux-Bonnes*. Lorsqu'on éleva l'édifice actuel, il y a déjà trente ans, on ne pensait pas que ces sources arriveraient à l'état de splendeur et de prospérité qu'elles ont atteint depuis quelques années. On ne construisit pas ce bâtiment sur un plan assez vaste et assez grandiose : on ne réserva pas tout autour un espace assez étendu, pour le dégager des maisons voisines. Il a fallu, dans ces derniers temps, pourvoir à l'affluence des malades qui se rendent aux *Eaux-Bonnes* et dont le nombre augmente chaque année. On a tiré parti le mieux qu'on a pu de l'espace qu'on avait, pour agrandir l'édifice. On l'a élargi, du côté gauche, par une construction nouvelle, qui a permis d'ajouter à la salle de la *Buette* une seconde salle, vaste et bien éclairée, où les buveurs ont de l'espace pour se promener, ou pour s'asseoir. Dans la nouvelle bâtisse on a fait une amélioration très-importante pour un certain nombre de malades, en y disposant une salle pour les *douches* : elle est pourvue de dix robinets pour les *douches directes* et de dix pour les *douches pulvérisées*. Cette construction a permis encore de doubler le nombre des *cabinets de bains* et de réserver deux appartements pour les *pédicures*, ou bains de pied, l'un pour les hommes, l'autre pour les dames.

À côté de l'établissement, on vient aussi de construire un grand promenoir couvert, dominant la petite place des *Thermes* avec un *Casino* pour les concerts et d'autres exercices récréatifs : une société de musiciens distingués, sous l'habile direction de M. Paravel, y donne des séances régulières plusieurs fois par semaine.

L'établissement principal se rattache bientôt à un établissement nouveau que l'on construit avec activité, dans le vallon adjacent, au fond de la rue de la *Cascade*, sur la rive gauche du *Valentin* : il est destiné à utiliser une source thermale (la source d'Orteig), dont l'efficacité thérapeutique a été parfaitement reconnue et qui offre des rapports assez frappants avec celles de la *Butte du Trésor*, bien que sa température soit moins élevée : il sera pourvu d'une *Buette* et de huit cabinets de bains. Tout près de l'édifice thermal, on bâtit une habitation distincte pour le médecin et les divers employés. Il a été question, nous a-t-on dit, de réserver, dans ce nouvel établissement, une salle convenable, destinée à un musée d'histoire naturelle pour cette région pyrénéenne. Si le célèbre naturaliste de cette contrée, le modeste et savant *Gaston Scaze*, consentait à y déposer une partie de ses précieuses collections, avec ses remarquables manuscrits, qui renferment les résultats de ses recherches et de ses travaux, la ville des *Eaux-Bonnes* posséderait un riche trésor scientifique. La réalisation de ce projet serait un avantage pour cette station thermale, en même temps qu'un honneur et une gloire.

Ce vallon du *Valentin*, jusqu'à ce jour délaissé, est très-propre à recevoir de nombreux embellissements, et une ère de prospérité va s'ouvrir pour ce quartier des *Eaux-Bonnes*. Autour du nouvel établissement, le fond du vallon pourra être converti en promenade magnifique. Si l'on encaissait le torrent entre deux belles murailles, surmontées d'un parapet, en reliant les deux rives par de petits ponts de distance en distance, ou bien encore si l'on faisait passer les eaux sous une voûte continue, sur une longueur de 450 à 200 mètres, on aurait un plus large espace, et la commune vendrait facilement, sur la rive opposée, des emplacements pour de nouvelles constructions.

Pour l'exploitation de la source d'Orteig et pour la commodité des habitants et des malades, il est indispensable qu'on fasse disparaître la petite rue tortueuse, qui mène à la rue de la *Cascade* en face du *Jardin Anglais*, et qu'on lui ouvre, un peu plus bas, une large avenue, en pratiquant un passage sous un des hôtels qui se trouvent dans cette direction. Il n'est pas moins essentiel de relier le nouvel établissement avec l'entrée de la route de *Cauterets* par une rampe large et belle, qu'il faudrait continuer un peu plus haut, pour aller joindre la promenade qui mène à la *Butte du Trésor*. Il y aurait ainsi entre les deux édifices thermaux une communication facile.

Une amélioration fort importante, qui se rattache à l'établissement principal et qui favorise le traitement des malades, a été réalisée : c'est la promenade de l'*Impératrice Eugénie*. Sa Majesté, qui a plusieurs fois visité les *Eaux-Bonnes*, a laissé ici, comme partout où elle passe, les traces de sa bienfaisance. On lui doit cette promenade magnifique, qui part du côté méridional de l'établissement, entoure en partie la *Butte du Trésor* et se prolonge à travers la montagne de la *Serre*, en remontant le vallon du *Valentin* : elle conduit aux cascades de l'*Iscoo*, du *Gras Hébre* et du *Serpent*. Les malades peuvent, à toute heure, s'y promener, ou s'y asseoir, à l'ombre de ses grands dômes de verdure. — Une autre promenade, qui en est le complément et qui en fait partie, serpente gracieusement, derrière la *Butte du Trésor*, sur les derniers gradins de la montagne.

Par l'initiative de notre Impératrice, on a construit, un peu au-dessus de l'établissement thermal, un vaste bâtiment, qui a déjà reçu le nom d'*Hospice Sainte-Eugénie*, qui fournira un asile aux malades pauvres

qui auront besoin d'aller demander un soulagement aux sources des *Eaux-Bonnes*. Les travaux de maçonnerie de cet édifice sont à peu près terminés; mais tous les ouvrages de l'intérieur sont à faire, et les travaux sont suspendus. Il est à désirer que cette construction s'achève promptement, pour qu'on puisse l'appliquer le plus tôt possible à sa destination.

En face de l'hospice on vient de bâtir une gracieuse maisonnette, pour recevoir une source minérale, appelée la *Source froide*, et dont quelques malades font usage.

Dans ce même quartier des *Eaux-Bonnes*, tout près de l'établissement thermal, un autre édifice, depuis longtemps désiré, s'élève lentement : c'est l'Eglise, qui remplacera et enveloppera la chapelle, devenue tout-à-fait insuffisante pour la population toujours croissante de cette station thermale. L'emplacement choisi pour cette église, qui sera belle et majestueuse est loin de convenir à tout le monde. On entend beaucoup de personnes, soit parmi les habitants du lieu, soit parmi les étrangers, exprimer souvent des plaintes et des regrets, en disant qu'un édifice public et surtout une église, doit être placé sur le point le plus central, pour être mis autant que possible à la portée de tous les habitants, tandis que l'Eglise qui s'élève se trouve tout-à-fait dans le haut de la ville. Le lieu qu'on proposait comme le plus propre est l'entrée de la route de *Cauterets* : placée sur un point culminant et dominant les deux vallons, l'Eglise aurait occupé la vraie centre des *Eaux-Bonnes*. Les constructions sont maintenant trop avancées, pour qu'on puisse songer à changer le projet adopté. Ce qu'on a de mieux à faire est d'activer les travaux et de terminer promptement l'édifice. Pour dédommager les habitants des quartiers les plus bas de la ville, on fera bien de leur construire une chapelle, à l'endroit où ils auraient désiré de posséder l'Eglise paroissiale.

Bien d'autres améliorations ont été faites, soit dans l'intérieur des *Eaux-Bonnes*, soit aux alentours. Beaucoup de maisons nouvelles et de nouveaux hôtels se sont élevés, et d'autres sont en construction. Les rues et les places publiques ont été élargies et sont devenues plus belles. Le *Jardin Anglais* a été très-gracieusement embelli, il a reçu le nom de *Jardin Darralde*; c'est un acte de justice et de reconnaissance à l'égard de ce savant médecin, qui a contribué à élever si haut la réputation des *Eaux-Bonnes*, en montrant par tant de guérisons l'efficacité de ces sources thermales. Au bas de cette délicieuse promenade se dresse le bureau du télégraphe électrique, invitant les étrangers à profiter de ce rapide véhicule de la pensée. — La promenade horizontale, qui se détache du *Jardin Darralde*, a été en partie restaurée par des parrapets de pierre, ou de verdure, et par des plantations. Son entrée est bordée, d'un côté, de gracieuses maisonnettes en bois peint, où les marchands offrent aux promeneurs leurs brillants étalages.

En face, du côté oriental, s'ouvre la route de *Cauterets*, nouvellement pratiquée à travers les montagnes, pour établir des relations plus faciles et plus rapides entre ces deux stations thermales. Ce qu'il y a de moins beau dans cette route, c'est son commencement; on y a pratiqué, à travers le rocher, une vaste tranchée qui offre un grand précipice béant, et l'on a ainsi détruit ce joli petit plateau de l'*Espérance*, qui n'est plus maintenant qu'un souvenir. On ne manquera pas sans doute d'extirper plus tard ces abrupts rochers, et de les remplacer par des édifices, ou une place publique.

L'ancienne côte, qui conduit des *Eaux-Bonnes* à Laruns et à l'entrée de la gorge des *Eaux-Chaudes*, a vu s'ouvrir au-dessus d'elle une côte rivale, plus large et plus belle, bordée d'un trottoir et plantée d'arbres, elle est un peu plus longue que l'autre, mais sa pente est moins rapide. Il y a des personnes qui prétendent qu'on aurait pu rendre encore moins raide cette route nouvelle, en la maintenant plus rapprochée de la promenade horizontale, et en faisant, dans le dernier enfoncement de la montagne, en face de Laruns, un plus large circuit.

Il existe maintenant, dans la saison thermale des rapports quotidiens entre la station des *Eaux-Bonnes* et celle des *Eaux-Chaudes*. Un service d'*Omnibus* part trois fois par jour de ces deux localités. Beaucoup de personnes en profitent, pour boire les *Eaux-Bonnes* et aller prendre, aux *Eaux-Chaudes*, des douches et des bains.

Le développement rapide de la station thermale des *Eaux-Bonnes* lui a valu le titre de ville et de commune distincte. L'administration municipale de ce lieu se trouve ainsi dans la nécessité de construire, le plus tôt qu'elle pourra, un édifice communal pour la mairie et ses deux écoles; le lieu le plus central et le plus convenable que désigne l'opinion publique, est à côté de la tranchée de la route de *Cauterets*. Toujours secondée et encouragée par les hautes administrations, la municipalité se fera un devoir de redoubler de zèle et d'ardeur, pour élever de la grande renommée que lui a mérité la merveilleuse efficacité de ses eaux.

Les sources thermales produisent, depuis quelque temps, à la commune des *Eaux-Bonnes* un revenu net de quatre-vingt-dix cent mille francs par an. En consacrant la plus grande partie de ce magnifique revenu à des travaux d'utilité publique, il sera facile de terminer rapidement les travaux commencés, d'exécuter, en peu d'années, les autres améliorations projetées, et de maintenir ainsi les *Eaux-Bonnes* dans une large voie de développement et de splendeur.

Tel est, mon cher Monsieur, le tableau, esquissé à grands traits, des progrès des *Eaux-Bonnes* et des principales améliorations que va recevoir cette station thermale. Le département des Basses-Pyrénées peut être fier à juste titre de posséder sur son territoire un établissement thermal, qui pourra rivaliser avec les plus prospères établissements de la chaîne des Pyrénées. Les autres lieux, destinés aux malades, dans ce même département, sont aussi en progrès et lui formeront un brillant cortège.

Pour accélérer et compléter le développement de ses régions thermales, le département des Basses-Pyrénées a un pressant besoin d'être relié par des voies ferrées avec le chemin de fer de Tarbes. Lorsque cette ligne sera terminée, les étrangers pourront ar-

river aux Pyrénées avec facilité de toutes les régions. Alors la ville de Pau, qui attire et retient tant d'étrangers par sa position géographique, par ses sites enchanteurs, par la bienfaisance de son climat, aura un titre de plus pour être appelée la *Capitale des Eaux Thermales des Pyrénées*.

Veillez agréer, Monsieur, mes respectueux hommages et mes dévoués sentiments.

ADOLPHE GUILHOU.

Des *Eaux-Bonnes*, le 3 septembre 1865.

Causerie Parisienne.

(Correspondance spéciale du *Journal du Lot*.)

LETTRES A HENRI.

Mon cher ami, Réjouissons-nous bien fort, les esprits ne nous gardent pas rancune malgré tous les brocards que nous leur décochons journellement. Ils ont à cœur de nous convaincre et pour ce, nous envoient les frères Davenport, leurs deux favoris. Ils se sont promis de triompher de notre scepticisme; ils ont déjà pour eux Victorien Sardou et une partie de la presse parisienne; ils sont en bonne voie de succès. Mais leur est tombé sur les bras un ennemi acharné qui a juré leur perte. Voilà la guerre allumée au pays des esprits. Davenport et Robin sont en présence. Tu as sans doute lu la lettre que le célèbre physicien du boulevard du Temple a lancée contre l'armoire surnaturelle des médiums américains; tu vois que c'est une déclaration de guerre en bonne et due forme. Les deux esprits ont relevé le gant et vont donner des séances publiques, pariant dix mille francs que M. Robin n'exécuterait jamais, malgré toute son habileté, les mêmes exercices. Les exercices consistent à se faire attacher dans une armoire remplie de tambours, de cornets à piston et autres engins agréables, à s'asseoir sur un banc placé au fond de l'armoire, et, malgré l'impossibilité qu'ils se trouvent de remuer, à faire le plus grand vacarme qu'il soit possible d'entendre, font asseoir entr'eux une personne étrangère afin de constater qu'ils ne bougent pas et que par conséquent les esprits seuls embouchent les cornets à piston et battent du tambour. Au besoin ils se font remplir les mains de farine, et la séance terminée on retrouve cette farine intacte sans qu'une seule miette soit tombée sur le parquet. M. Robin appelle tout cela des tours de physique amusante; il reconnaît le talent de prestidigitateurs des frères Davenport, mais il nie formellement l'intervention des esprits.

Parfois ceux-ci sont d'une jovialité assez plaisante; ainsi dans une récente séance, une dame, jeune et jolie, lorsqu'on alluma les lumières, car les esprits sont toujours « les fils des ténèbres, » est apparue aux regards étonnés de tous les assistants,

..... dans le simple appareil D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.

Je te laisse à penser l'émotion qui s'est emparé de cette dame; elle n'avait rien senti, rien vu, rien entendu, ses robes et ses jupons l'avaient quittée sans qu'elle éprouvât la moindre sensation. Les bottines seules avaient tenu bon, mais les bas avaient abandonné les jolis pieds qu'ils couvraient. Une autre dame n'avait plus de cheveux; ceux-ci étaient pendus au lustre avec le ratelier d'une Anglaise célèbre par ses longues dents, du plus irréprochable ivoire. On a ri, comme de juste — les hommes surtout — quant aux femmes, elles étaient furieuses du crime de lèse-galanterie perpétrée par les esprits malins. Aussi ont-elles prié les frères Davenport de ne jamais évoquer d'esprits si impertinents.

Si j'étais M. Arnault, le directeur de l'Hippodrome, je prierais bien vite les deux esprits de faire entrer quelque esprit bien féroce et bien indomptable dans le ventre des taureaux qui nous donnent le spectacle des courses espagnoles. Mais ces pauvres taureaux, plus doux que des moutons, prennent la fuite devant les lauréadors indigènes affublés d'écharpes rouges, de vestes à boutons d'or, et de ces affreux chapeaux ronds que l'on a si justement appelés des *tourtes*. Les malheureux Picadors Parisiens, au lieu de reculer devant les cornes menaçantes des taureaux furieux, comme leurs confrères Espagnols; ont toutes les peines du monde à faire arriver leurs paisibles bêtes jusqu'au milieu de l'arène. Ils ont beau déployer devant ses yeux des mètres d'étoffe rouge, sauter à pieds joints par dessus son échine, le taureau reprend tranquillement le chemin de son étable, s'écartant devant un toréador, faisant un détour pour éviter un picador consciencieux, qui se place devant ses cornes. Mais, si ces taureaux ne réussissent pas à donner le spectacle d'une course espagnole, en revanche ils donnent de bon lait. M. Arnault a établi une haterie à l'Hippodrome; il est de genre maintenant d'aller boire une tasse de lait que l'on trait devant vous. La haterie du bois de Boulogne n'a qu'à se bien tenir; elle a à la fameuse concurrence. Du reste le lait de l'Hippodrome est excellent, et si M. Arnault avait annoncé du lait avec ses taureaux, nul doute qu'il n'eût réussi : les Parisiens auraient été satisfaits et les courses de taureaux, agrémentées de distribution de lait, auraient ajouté un fleuron de plus à la couronne de directeur que M. Arnault porte si allègrement.

Un esprit bien inventif encore c'est cet Anglais qui s'est construit un canot au moyen de vieilles affiches et de vieux journaux. Ce canot a très-bien supporté l'épreuve : la mer la baptisée et son inventeur se propose d'aller à New-York avec un vaisseau en papier. Il se servira de tous les journaux possibles; de feuilletons, s'il le peut, de sorte que les voyageurs pourront se désennuyer à lire les parois de leur vaisseau pendant la traversée. Miss Braddon, la célèbre romancière Anglaise, a promis sa collaboration au vaisseau en papier, et ici en France Alexandre Dumas et Ponson du Terrail cherchent un constructeur.

C'est une invention dont le besoin se faisait fortement sentir, depuis longtemps on se plaignait de la monotonie d'un voyage en mer; toujours du ciel et de l'eau cela devenait fastidieux. Maintenant, grâce à cet Anglais, les passagers ne s'ennuieront plus ou il faudrait qu'ils fussent bien difficiles. Tel roman de Ponson du Terrail durera quinze jours de traversée, tel autre d'Alexandre Dumas servira à faire le tour du globe.

Que dis-tu de cette invention ? Ne sera-ce pas un débouché certain pour tous les gens de lettres sans éditeur. Désormais on n'ira plus chez ce dernier, on ira chez son armateur. Au lieu de payer à la ligne, on paiera par heure de traversée. C'est la révolution littéraire prédite qui se prépare. Nous allons avoir deux littératures rivales, bien tranchées, la littérature de mer et la littérature de terre. Voici

Victor Hugo avec ses drames de la mer que l'on nous promet pour octobre avec la *Vie de Saint-Paul de Renan* et la *Confession de Claude* d'Emile Zola : les Français annoncent le drame des frères de Goncourt, *Henriette*, pour le même mois. Ce sera un mois bruyant : Paris verra rentrer ses habitants fugitifs on recueillera de plus belle et les nouvelles germeront sur le bitume. Aujourd'hui, mon cher ami, il n'y a rien à Paris ; que pourrait-il y avoir de nouveau en effet, maintenant qu'il n'y a plus personne ? Les nouvelles nous arrivent de la province : l'émeute de Lyon a fait causer tout un jour, le choléra de Marseille se résume avec le chiffre des décès quotidiens. Paris est triste jusqu'à la mort avec son soleil caniculaire et sa population étrangère. On a perdu Abd-El-Kader de vue, voilà les Japonais qui pointent à l'horizon : Après les Japonais on annonce les Abyssiniens et après ? Les indigènes d'Honolulu !

Par cette disette de nouvelles je n'ai qu'à te quitter en te soumettant un problème à résoudre : Mais je préfère ne pas te fatiguer à le chercher et vais te le dire immédiatement.

On prétend que *Sol* veut dire *Rosse*, et voici le raisonnement : *Solférino* et *Rhinocéros*.

Pour les abonnés du *Petit Journal* seulement.  
*Sol fait rino et rino est rosse !*  
Paul Hug.

Revue littéraire

Causeries, par Ed. About. — *Les Marins*, par G. de la Landelle. — *Irène*, par L. Enault (1).

Le causeur par excellence, M. Edmond About, cet esprit si agile et si français, nous donne les articles qu'il a publiés dernièrement dans la *Revue de Paris* et l'*Opinion nationale*.

Dans la première de ces publications, il parlait chaque mois des événements et des hommes, il écrivait le bulletin de la vie contemporaine. Nous avons donc entre les mains l'année 1864, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre, jugée dans ses tristesses et dans ses joies par le juge que vous savez, un juge malicieux et ingénieux, grand amant de la vérité et de l'esprit, qui trouve moyen de rire et d'être juste.

Le volume contient ensuite les articles publiés dans l'*Opinion nationale*, au nombre de neuf : *Discours de rentrée*, *Mon homme*, *La culture des eaux*, *L'inventaire de 1864*, *Les troupes légères de l'encyclique*, *Les conseillers d'un orateur libéral*, *Le château du guignon*, *Discours de l'Escabeau*, *Le roman et le théâtre*. Il suffit de citer ces pages pour rappeler la sensation qu'elles ont produite lors de leur publication. Elles ont été lues, elles seront relues avec plus d'empressement encore. Leur grand mérite est leur hardiesse, leur allure franche et spirituelle. Lorsque M. Edmond About se mêle de traiter un sujet, n'importe

lequel, on est certain qu'il saura renouveler ce sujet et le présenter à sa façon, qui est la bonne.

M. G. de la Landelle est l'historien des gens dit mer. Il connaît comme pas un monde pittoresque, ces hommes dont la langue et les mœurs offrent tant de particularités intéressantes. Il se plaît à décrire les navires, à faire vivre le peuple étrange qui vit en pleine eau.

Dans cette seconde partie du *Tableau de la Mer*, il a poussé l'étude du personnel naval, plus loin même que ne le comporte la vague définition du mot *marin*, selon l'Académie qui nous renseigne assez peu en nous apprenant qu'il se dit en général des gens de mer. Il représente les gens de mer tels qu'il les a observés, avec leurs bons et nobles instincts, mais aussi avec leurs imperfections et leurs ridicules. Le maître d'équipage, le canonnier, le calfat, le timonier, le capitaine d'armes, ont des physiologies tranchées que l'auteur a reproduites avec originalité : chemin faisant il démêle le chaos des grades, fonctions, attributions spéciales ou rôles momentanés des divers acteurs du bord parmi lesquels il en est qui, tels que l'aumonier, par exemple, ne sont aucunement marins.

Le prologue est consacré aux débutants maritimes. Puis, tour à tour, sont étudiés l'amiral, le capitaine, l'état-major, l'aumonier, la maistrance, l'équipage. C'est une revue complète de cette petite nation qui peuple chaque vaisseau. M. G. de la Landelle est un habile metteur en scène qui a le talent de donner la vie à ses nombreux héros.

Celui de tous nos romanciers qui connaît le mieux le Nord de l'Europe, et dont les livres, aujourd'hui dans toutes les mains, nous rendent le plus fidèlement la grâce de ses paysages et le charme de ses femmes, M. Louis Enault, vient de donner, dans le livre que nous annonçons, une sœur à ces gracieuses créations qui, sous les noms d'Olga, de Christine, de Norra, peuplent les récits charmants qu'il a déjà publiés.

La nouvelle héroïne, Irène appartient au grand monde russe, et résume en elle toutes les séductions des femmes slaves. L'auteur en a fait un type exquis de grandeur et de dévouement dans l'amour. Les péripéties d'une action dramatique permettent à ce caractère de se développer au milieu de circonstances fortes et poignantes.

A la suite d'*Irène*, M. Louis Enault nous donne sous ce titre piquant : *Le mariage imprévu*, une petite comédie à trois personnages, du tour le plus gai et le plus spirituellement original. C'est là une des plus jolies comédies qui se puisse jouer dans un salon, entre gens du monde.

(1) Librairie Hachette. in-18 Jésus (3 fr. 50).

15 OCTOBRE, TIRAGE

LOTTERIE MUNICIPALE VILLE DE CHATEAUX-ROUX.  
A gagner 502,000 fr. comme suit :  
Loterie de Chateaux-roux 325 lots. — Gros lot 100000 pour 25 c. — Très-important 1<sup>er</sup> tirage, suivi des tirages :  
Loterie des Enfants pauvres, 503 lots déposés à la Banque de France. Gros lot 150000 fr.  
Loterie Municipale Ville des Andelys, 104 lots. Gros lot 100000 fr. pour 25 c.  
Ensemble 932 lots, 502,000 francs.  
Gros lot 100000 fr. Chateaux-roux..... fr. 100,000  
Gros lot 150000 fr. Enfants Pauvres..... 150,000  
Gros lot 100000 fr. Andelys..... 100,000  
Trois lots de 10000 fr..... 30,000  
Vingt-six lots (3,000—2,000 etc.)..... 32,000  
Neuf cents lots de 100 fr..... 90,000  
A gagner 392 lots s'élevant à..... fr. 502,000  
Pour toutes chances, billets 25 c. dans toute la France chez tous les libraires et débiteurs de tabac.  
On peut aussi, pour recevoir VINGT billets assortis, adresser (mandat poste ou timbres-poste), CINQ francs au directeur du Bureau-Exactitude, rue Rivoli, 68, Paris, (A gagner 502,000 fr.)

La délicieuse Revalessière du Barry guérit, sans médecines ni purges, les nerfs, estomac, biles, gastrites, gastralgies, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, inflammations, foie, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement. 1/2 kil., 4 f.; 1 k., 7 f.; 2 k., 12 f.; 6 k., 32 f.; 12 k., 60 f. Du Barry, 26, pl. Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol et Vinel, pharmaciens, et chez tous autres pharm. et épiciers.

Labonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.  
L'AVENIR NATIONAL  
JOURNAL DU SOIR  
Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris :  
Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)  
Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)  
Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)  
Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)  
L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fer. En souscrivant, dès à présent, un abonnement de trois mois, à dater du 1<sup>er</sup> juillet prochain, on recevra le journal gratuitement jusqu'à cette époque, et tout ce qui a paru du roman en cours de publication : *Les Souvenirs d'une Favorite*, par Alexandre Dumas.  
Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris à l'ordre de l'Administrateur de l'Avenir national, 9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

Les Eaux de Seltz et les Limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraîchissante qu'hygiénique. Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de M. Duc pharmacien de notre ville. M. Duc prépare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareil ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux placés à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se débarrassent de tout mélange d'acide sulfurique et d'hydrogène, et restent saturées d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases sphériques de M. Duc réunissent toutes les conditions du genre, ils sont préférables aux bouteilles ordinaires, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide sulfurique. Le prix de ses siphons n'est que de 30 centimes.

BULLETIN FINANCIER.  
14 septembre 1865

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant :			
3 pour 100.....	69 50	»	»
4 1/2 pour 100.....	97	»	»
	15 septembre		
au comptant :			
3 p. % emprunt de 1864.....	69 35	»	»
4 1/2 pour 100.....	96 75	»	»
	16 septembre		
au comptant :			
3 pour 100.....	68 75	»	»
4 1/2 pour 100.....	96 25	»	»

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTON.

**Joli MAGASIN à louer**  
Situé sur les Boulevards, Galerie Audoury. — Maison Bourges.  
Ce Magasin conviendrait parfaitement à un Bijoutier, Chapelier, Pâtissier, M<sup>d</sup> de nouveautés, Modiste, Tapissier, Mercier, Epicier, Bureau, et même, à la rigueur, à un Coiffeur.  
Bail à volonté. — Facilité pour le paiement.  
S'adresser, pour la location, à M. Bourges, libraire, ou à M. Rozières, coiffeur.

**BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors**  
A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Epreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

15 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ  
**CHOCOLAT-LOUIT**  
ETABLISSEMENT MODÈLE FONDÉ EN 1825  
**LOUIT FRÈRES & C<sup>o</sup>**  
BORDEAUX

Le Chocolat-Louit a acquis auprès des Consommateurs, en France et à l'étranger, une réputation d'excellence que lui ont seuls valu la perfection et le mérite réel de sa fabrication.

15 médailles de premier ordre, obtenues dans les Expositions européennes, ont consacré le suffrage du public.

La Maison Louit frères & C<sup>o</sup>, établie à Bordeaux depuis bientôt quarante ans, possède, par sa position particulière et ses avantages spéciaux, les éléments qui placent son établissement à la tête de l'industrie chocolatière.

Admirablement posée dans le premier port de France pour l'arrivage des matières premières, la Maison Louit s'assure continuellement les cacao et sucres de qualité supérieure.

Bien moins privilégiés, les fabricants des autres contrées de la France sont obligés, par l'entremise d'agents le plus souvent inexperts sur les propriétés du cacao, de venir s'approvisionner à Bordeaux, entrepôt unique des bonnes sortes.

Déjà, grands frais, difficulté réelle d'obtenir les meilleurs choix, et impossibilité de faire de bons chocolats à prix réduits.

Dépôt dans les principales Maisons de France et de l'étranger.

Ainsi favorisée pour ses approvisionnements, la Maison Louit réunit à ces avantages la supériorité de sa fabrication. Placée aux portes de l'Espagne, terre classique des chocolats, elle a su conserver ses saines traditions espagnoles et les concilier avec les progrès et les perfectionnements modernes.

Le Jury de l'Exposition nationale de Bordeaux en 1854, en constatant, dans son rapport, le choix des matières premières, le soin et la parfaite préparation du Chocolat-Louit, et ses prix relativement très-réduits, a décerné à MM. Louit frères & C<sup>o</sup> une médaille d'argent grand module donnée par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Plus tard, en 1859, le brevet de Fournisseurs de S. M. l'Empereur a été décerné à la Maison Louit.

Fort de sa réputation, autorisée par sa longue expérience, et se portant garante de la qualité hors ligne de ses chocolats, la Maison Louit croit pouvoir appeler l'attention des vrais amateurs sur les faits qu'elle signale, et réclame leur confiance.

**HERNIÉS GUÉRISON RADICALE**  
par la méthode de feu PIERRE SIMON, 40 ans de succès. Un prospectus sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire).

**A LOUER UN GRAND APPARTEMENT**  
ayant onze pièces de plain-pied au 1<sup>er</sup> étage, situé rue du Portail-au-Vent.  
S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

**A VENDRE**  
Maisons situées dans divers quartiers de la ville.  
Vigne d'agrément, vigne de produit et terre.

**A LOUER**  
Auberges et cafés très-achalandés.  
S'adresser pour les renseignements et pour traiter au sieur Recès, clerc d'avoué, demeurant rue St-André, à Cahors.

**LEPETIT J<sup>ne</sup>**  
Rue de la Liberté, à Cahors.  
ÉPICERIES | CRISTAUX  
COMESTIBLES | PORCELAINES

**LAMPES ET HUILE DE PÉTROLE**

**AVIS**  
A vendre, ensemble ou séparément, un CHEVAL et une jolie petite VOITURE américaine à six places, légère, élégante, très-solide et presque neuve; s'adresser à M. Séval, carrossier à Cahors.

**A VENDRE L'ÉTUDE D'HUISSIER**  
Du Canton de Labastide-Murat, (Lot).  
S'adresser directement, à M. Caminade, huissier, à Labastide-Murat.

**CHUX** POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.  
Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature.  
Dépôts : à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Cahus, CAMBORNAT; à Puy-Lévy, DELBREIL; à Gondrot, LAFON-BESSIERE, ph.; à Gourdon, CABANES ph.

**A LOUER UN GRAND ET JOLI MAGASIN**  
situé rue du Lycée, maison Audoury.  
Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux.  
S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Granion, à Cahors.

**BAUME SABATIÉ**  
ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.  
Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Névralgies, les sciaticques et la maladie de la moelle épinière.  
GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT.  
Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie.  
— à Rodez, à la pharmacie Galy, etc.  
Prix : 10 fr. le Pot, 5 fr. le Demi-Pot.

**LIQUEUR DES MOINES BÉNÉDICTINS de l'Abbaye de Fécamp**  
Cette liqueur, qui date de 1510, est tonique, anti-apoplectique et digestive. Les plantes saluaires qui la composent en font un des meilleurs préservatifs contre les affections épidémiques.  
**A. LEGRAND aîné, à Fécamp** (Seine-Inférieure).  
Maison à Paris, 10, rue Vivienne.  
Cette liqueur se trouve en France et à l'étranger dans tous les cafés, chez les négociants en vins et spiritueux, confiseurs, épiciers, marchands de comestibles, etc.

**PHOSPHO-GUANO**  
Gallet, Lefebvre, et C<sup>o</sup> à Paris et au Havre.  
VENTE EN BARILS, CACHETÉS AUX EFFIGIES CI-DESSUS.  
Dépôt dans tous les départements. — Pour le Lot : MM. Th. Cabanès à Gourdon; J. Cangardel et fils à Cahors; Domergue à Figeac.

**TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE**  
Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo  
ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné, par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Chroniques, la Chlorose, etc., etc.  
Voir la notice et les appréciations de l'Abbe médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.  
ENTREPOS PRINCIPAUX :  
Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9; Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7  
Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies  
A Cahors, Pharmacie VINEL  
Le propriétaire-gérant, A. LAYTON.